



Promotion d'actions en faveur de l'amélioration des performances environnementales des établissements touristiques

1. Contexte et enjeux

La destination Corse est très fortement liée à la préservation de son environnement et à sa nature préservée. Il convient aujourd'hui d'intégrer ce processus de qualité environnemental autant dans les entreprises touristiques.

L'offre d'hébergements et de transports impactant fortement le PIB de la Corse, il convient d'axer une expérimentation afin de mobiliser les acteurs privés du tourisme ainsi que les fédérations professionnelles dans une mobilisation forte et intensive de leur secteur d'activité.

Les enjeux étant :

- Une réduction des coûts
- Une amélioration des performances environnementales

Une amélioration et une dynamisation de l'image de marque de notre destination, favorisant l'étalement de la saison et une ouverture plus large de nos établissements.

En France le Ministère de l'environnement a confié l'accompagnement de la politique française en matière de déploiement de l'Ecolabel Européen (EE) à l'ADEME et sa délivrance à l'AFNOR. A ce titre l'ADEME contribue au développement des référentiels de l'EE en lien avec la Commission Européenne et coordonne les actions de diffusion et de valorisation auprès des Entreprises, des acheteurs professionnels et du grand public. Pour le secteur du tourisme, il existe un référentiel de l'Ecolabel Européen pour les Hébergements touristiques.

L'ADEME, en partenariat avec l'OEC en région Corse, souhaite accompagner les Groupements de professionnels dans la sensibilisation et la promotion des bonnes pratiques environnementales auprès de leurs ressortissants.

2. Objectifs poursuivis et cibles

Promouvoir les bonnes pratiques environnementales et initier des démarches d'Ecolabels dans leurs filières d'activité (transport, hébergement) afin de mobiliser et initier des changements de comportements.

Cibles : Groupements et syndicats de professionnels touristiques (hébergements et transporteurs routiers).

Enjeux : Promouvoir via la rédaction de guides de bonnes pratiques auprès de leurs adhérents la mise en œuvre d'Ecolabels, les enjeux, et les conditions de leur mise en œuvre.

Cahier des charges :

- Promouvoir via de l'éco-communication auprès des adhérents les moyens et conditions de mise en œuvre d'écolabels européens dans leur filière et leurs enjeux.

Livrables :

- Base de diffusion ou séminaire d'informations,
- Rapport final destiné aux adhérents.